

VILLE DE NOUMEA

POLE RESSOURCES

Direction de l'Administration,
du Juridique et des Moyens

Service des Moyens Généraux

FDS/2075

N° 2023/32

D. 2023/464

PRM

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Modification de la délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 modifiée portant attribution de véhicules de fonction

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 délibération consolidée

Par délibérations n°s 2022/537 et 2022/538 du 14 juin 2022, le conseil municipal a fixé les conditions d'utilisation des véhicules municipaux et des véhicules des agents dans l'exercice de leurs fonctions et a attribué nominativement des véhicules de fonction aux secrétaire général, secrétaires généraux adjoints, directeurs, directeurs-adjoints, directeur/chef de cabinet et responsable de la communication en exercice.

Depuis la précédente modification par délibération n° 2023/224 du 23 février 2023 et à compter du 1^{er} mai 2023, Monsieur Louis GAUTHÉ a été nommé secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement, Madame Méliandre THOREAU a été nommée directrice des moyens et Monsieur Arnaud LEMOINE a été nommé directeur adjoint de la police municipale.

En conséquence, il convient d'actualiser la liste des attributaires en intégrant ces nouvelles nominations.

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier les dispositions de l'article 1^{er} de la délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 portant attribution de véhicules de fonction.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 avril 2023



Le maire,


Sonia LAGARDE

DELIBERATION CONSOLIDEE N° 2022/538
portant attribution de véhicules de fonction

Adoptée par délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 portant attribution de véhicules de fonction,

Modifiée par délibération n° 2022/1331 du 22 décembre 2022 modifiant la délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 portant attribution de véhicules de fonction,

Modifiée par délibération n° 2023/03 du 23 février 2023 modifiant la délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 portant attribution de véhicules de fonction,

Modifiée par délibération n° 2023/ du 27 avril 2023 modifiant la délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 portant attribution de véhicules de fonction,

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/56 du 25 mai 2022,

La commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité entendue en séance,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Un véhicule de fonction est attribué à :

- Monsieur Romain PAIREAU, secrétaire général,
- Monsieur Marc-Olivier VERGÉ, secrétaire général adjoint,
- **Monsieur Louis GAUTHÉ, secrétaire général adjoint,**
- Madame Jennifer GRANERO, secrétaire générale adjointe,
- Monsieur Eric-Marie MAUGARD, directeur de cabinet,
- Madame Christine BAHARI, chef de cabinet,
- Monsieur Laurent GRAPIGNON, directeur de la police municipale,
- Madame Géraldine BOURGOIN, directrice des services d'incendie et de secours,
- Monsieur Laurent VIGNON, directeur des risques sanitaires,
- Madame Céline MARTINI, directrice de l'administration, du juridique et des moyens,
- Monsieur Dominique VULAN, directeur des finances,
- Monsieur Jean-Gaël GRANERO, directeur des ressources humaines,
- Monsieur Alan BOUFENECHÉ, directeur de la vie citoyenne, éducative et sportive,
- Madame Agnès LETELLIER, directrice de la politique de la Ville,
- Madame Claudia CHASSARD, directrice de la culture, du patrimoine et du rayonnement,
- Monsieur Jean BRUDI, directeur de l'espace public,
- Madame Hélène DANGEARD, directrice de l'urbanisme,
- Madame Christèle FAURE, directrice des systèmes d'information,
- **Madame Méliandre THOREAU, directrice des moyens,**
- Monsieur Nicolas POIROT, directeur adjoint de la police municipale,
- **Monsieur Arnaud LEMOINE, directeur adjoint de la police municipale,**
- Monsieur Grégory LOUZIER, responsable de la cellule communication.

Cette autorisation cessera automatiquement lorsque ces personnes n'exerceront plus les fonctions concernées et devront remettre, à cette date, le véhicule à disposition de la collectivité.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée aux intéressés.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le secrétaire de séance,

Le maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F. (dont T.P.S.)	-	2
INTERESSES	-	22
AFFICHAGE	-	1



VILLE DE NOUMEA

D. 2023/464
NRP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 3 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLO	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
27.04.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Laurie HUMUNI
27.04.2023	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Bruno CAPY
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	:	40	M.	Luc BRUN	Mme	Veylma FALAE
Nombre de votants (12 procurations)	:	52	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER de «Nouméa Autrement»

DELIBERATION N° 2023/ **464**
modifiant la délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 modifiée portant attribution
de véhicules de fonction

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 MAI 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/537 du 14 juin 2022 fixant les conditions d'utilisation des véhicules de la Ville et des véhicules personnels des agents dans l'exercice de leurs fonctions,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/538 du 14 juin 2022 modifiée portant attribution de véhicules de fonction,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/32 du 7 avril 2023,

La commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité entendue en séance du 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 1^{er} de la délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 susvisée est modifié comme suit :

- au quatrième alinéa, les mots : «Monsieur Philippe JUSIAK, secrétaire général adjoint» sont remplacés par les mots : «Monsieur Louis GAUTHÉ, secrétaire général adjoint» ;
- après le dix-neuvième alinéa, il est inséré un nouvel alinéa ainsi rédigé : «Madame Mélissandre THOREAU, directrice des moyens» ;
- au vingt-deuxième alinéa, les mots : «Monsieur Antoine DONGOC, directeur adjoint de la police municipale» sont remplacés par les mots : «Monsieur Arnaud LEMOINE, directeur adjoint de la police municipale».

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, notifiée aux intéressés et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **03 MAI 2023**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **09 MAI 2023**

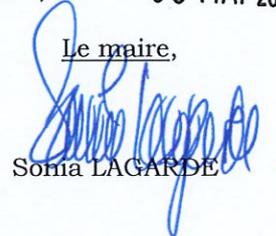
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F. (dont T.P.S.)	-	2
D.R.H.	-	1
D.A.J.M. (SMG)	-	1
INTERESSES	-	3
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

11 MAI 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFIANT LA DELIBERATION DU 14 JUIN 2022 MODIFIEE PORTANT ATTRIBUTION DE VEHICULES DE FONCTION

Date de transmission de l'acte : 10/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 10/05/2023

Numéro de l'acte : 2023-464 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230503-2023-464-DE

Date de décision : 03/05/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.9. Avantages en nature (logement de fonction/véhicule/téléphone...)